

En vous inscrivant à l'Ice Skating Club de Brig, vous devenez membre d'une association. En signant la fiche d'inscription vous prenez note et vous acceptez également le contenu de la présente charte.

Pour le bon fonctionnement du club et ses entraînements, et pour patiner en sécurité, nous vous demanderons de respecter. C'est un engagement entre le membre et le club qui a pour but de favoriser une compréhension claire des attentes entre les deux parties.

1. L'objet

L'ISC-Brig est un club dont l'objectif principal est de promouvoir les patineurs qui souhaitent participer à des compétitions. Dans ce contexte, l'ISC-Brig soutient les patineurs et leur offre une structure pour les accompagner et les encourager dans leurs objectifs.

L'ISC-Brig permet de découvrir les joies du patinage artistique et de donner les moyens à chaque patineur de cultiver sa passion et de développer ses compétences pour atteindre les meilleurs résultats possibles.

2. Adhésion

Un adhérent est un membre de l'association qui remplit les conditions suivantes :

- Avoir complété son dossier d'inscription
- Être à jour de ses cotisations
- Avoir lu et respecter la charte du club
- Respecter les règles de bonne conduite du club

Le maintien d'un adhérent dans le club dépend du respect des conditions d'adhésion. Tout membre qui ne remplit pas les conditions de l'adhésion peut être exclu du club.

Les causes d'exclusion du club peuvent notamment être les suivantes :

- Ne plus remplir une ou plusieurs des conditions d'adhésion
- Avoir un comportement contraire aux règles de bonne conduite : vols, dégradations, violences verbales et/ou physiques, menaces, insultes
- Être souvent absent sans avertissement ou en retard
- Avoir un comportement imprudent ou mettant en danger soi-même ou autrui
- Avoir un comportement désobéissant par rapport aux consignes verbales ou écrites données par les professeurs, initiateurs ou membres du comité.

3. Inscription / Démissions

3.1. Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être rendu une semaine après les cours d'essai. Le paiement doit être réglé dans les 30 jours après avoir signé l'inscription.

L'inscription se renouvelle automatique au début de la saison le 1^{er} mai.

Une démission doit être annoncée en écrit et prend effet immédiat. Comme mentionné dans les statuts, Les membres sortants n'ont pas droit au versement d'une part de la fortune de l'association, ni au remboursement de la cotisation.

3.2. Licence

Les frais des licences sont en charge des parents. Attention : Sans licence payé, le patineur n'a pas le droit participer aux compétitions ou aux tests.

Le club est responsable que le patineur est en possession de la licence nécessaire pour participer aux compétitions ou aux tests.

- Soit une licence Kids-SIS pour les enfants des catégories pré-compétition
- Soit une licence régionale de la Romandie (ARP) nécessaire pour les compétitions régionales dès la catégorie Acier, et pour passer des tests régionaux.

- Soit une licence nationale SIS dès de la catégorie inter-bronze et pour participer dans des compétitions en suisse alémanique.

La photo d'identité doit impérativement être apposée sur la licence régional ARP.

La licence SIS est qu'en forme électronique, le membre le reçoit par courrier électronique après le SIS a reçu le paiement.

Les licences se renouvellent automatique après le paiement des frais de renouvellement.

- le délais pour les licences SIS est fin mai
- le délais pour les licences ARP est le 15 septembre.

En cas de démission, le club établit une lettre attestation confirmant que toutes les factures impayées ont été réglées et que le club libère la ou les licences. Cette lettre est également nécessaire pour l'inscription de la licence par le nouveau club auprès de la fédération régionale.

4. Cotisations

Le montant de la cotisation forfaitaire saisonnière (de août à avril) est fixé chaque année par le Comité d'ISC-Brig et approuvé en Assemblée Générale. L'engagement est valable pour 1 année (1er mai au 30 avril).

Les cotisations des membres sont principalement utilisées pour couvrir les frais de glace.

Des contributions supplémentaires seront demandées pour les stages d'été ou pendant les vacances les règlements particuliers aux groupes.

Pour les nouveaux adhérents aucun remboursement ne sera effectué après les deux premières séances de cours.

Un ancien qui se réinscrit et qui interrompt ou cesse son activité au sein du club en cours de saison, quel que soit le motif, ne peut prétendre à aucun remboursement de la licence et de la cotisation, même partiel.

5. Les Groupes

Les groupes sont déterminés par l'entraîneur. Le niveau du patineur détermine l'appartenance au groupe.

6. Entraînements

6.1. Conditions d'entraînement

- Le plan d'entraînement est individuel et chaque adhérent reçoit un plan avec ses séances d'entraînement par semaine, accessible électronique. Pour les plus jeunes il y a des heures fixes sur la saison. Des stages payants pourront être proposées pendant les vacances.
- Il est obligatoire d'effectuer un échauffement de 20 minutes minimum en autonomie avant de monter sur la glace (ce qui évite bien des blessures).
- En tout état de cause, la présence 25 min avant le début du cours est obligatoire. Chaque patineur doit être prêt à patiner, chaussé, habillé correctement et cheveux attachés à l'heure fixée pour le début du cours. Les patineurs qui ne sont pas prêts peuvent être sanctionnés, voir exclus de la glace.
- Pour les séances hors glace le patineur doit être en tenue de sport et en baskets. Pour des raisons de sécurité l'enfant ne sera pas autorisé à faire le cours si l'équipement n'est pas conforme.
- Les enfants doivent être confiées au responsable du groupe ou à l'entraîneur à l'intérieur de la patinoire. A la fin des entraînements, les parents doivent récupérer leur enfant à l'heure, dès la fin du cours, à l'intérieur de la patinoire. Le Club et les professeurs ne pourront être tenu pour responsable en cas de retard des parents.
- Pour raisons de sécurité l'adhérent ne peut ni pénétrer ni sortir de la glace sans y avoir été invité par un des entraîneurs du club. Les enfants doivent rester sur la glace pendant toute la durée du cours. Les parents doivent penser à emmener leur enfant aux toilettes avant le début du cours.
- Sur la glace, les entraîneurs assurent la discipline. Il est strictement interdit aux parents d'intervenir. En cas de problème, les parents doivent s'adresser aux dirigeants présents.
- En cas d'absence des professeurs pour raison de compétition ou autre, le club essaie d'assurer les cours si possibles.

- Le professeur pourra répondre aux éventuelles questions des parents à l'issue du dernier cours de la journée pour le bon déroulement de toutes les séances.
- Tout problème inhérent à la qualité ou au contenu de l'entraînement devra être examiné avec l'entraîneur et, si besoin, par un ou plusieurs membres du Comité.
- Une tenue correcte est exigée, ainsi que des patins de bonne qualité et adaptés à la pratique du patinage artistique.

6.2. Attitude du patineur

- L'objectif du club est de favoriser un environnement positif et encourageant entre les patineurs, entraîneurs et le Comité. Les patineurs doivent obligatoirement se respecter les uns les autres, s'encourager et entretenir des rapports amicaux ainsi que posséder un bon esprit d'équipe.
- Les patineurs, parents, entraîneurs et le Comité doivent toujours avoir une attitude correcte et respectueuse envers les uns et les autres ainsi qu'envers les employés de la patinoire et toutes autres personnes utilisatrices de la patinoire.
- Tout patineur doit suivre les conseils de sécurité des entraîneurs pour ne pas se mettre ni mettre les autres en danger.
- Tout comportement agressif, impoli ou pouvant nuire au bon esprit d'équipe pourra être sanctionné. L'abus verbal ou physique n'est pas toléré, y compris les gros mots, les insultes, les menaces. Tout comportement dangereux sera sanctionné.
- Tout patineur est ambassadeur du club quand il est en tenue du club, en particulier durant les compétitions. En toute occasion, le port de la tenue implique un devoir d'exemplarité et une conduite irréprochable envers le public et les autres patineurs.

6.3. Accès aux vestiaires et bord de piste

Vestiaires

Afin de préserver l'intimité des patineurs, le vestiaire est interdit aux adultes (parents y compris). Sauf si l'enfant ne peut pas encore se mettre les patins seul. En revanche les parents doivent sortir une fois mis les patins. Les ami(e)s des patineurs ne sont pas non plus autorisé(e)s à y entrer. En revanche les parents/amis peuvent rester dans le couloir.

Bord de piste

Pour le bon déroulement des cours et le bien-être des enfants, seuls les membres du Comité sont autorisés à venir en bord de piste. La présence des parents est tolérée pendant les entraînements uniquement dans les gradins et sans aucune intervention de leur part. Dans le cas contraire et pour le bon déroulement du cours le Comité se réserve le droit de refuser les parents dans les gradins.

6.4. Absences et retards

Toute absence devra être signalée avant le cours aux professeurs. Les absences régulières peuvent être sanctionnées par le club. La responsabilité d'ISC-Brig et des professeurs ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problèmes en raison d'absences ou de retards.

En cas d'absence pour raison de santé qui aura nécessité une dispense temporaire de sport, le patineur devra présenter un certificat médical afin de vérifier l'aptitude à reprendre les sports de glace. Sans celui-ci, le patineur n'est pas autorisé à reprendre les entraînements.

6.5. Annulation et changement d'horaires

Toutes annulations ou changements d'entraînement seront communiqués aux patineurs par l'entraîneur du club. C'est la responsabilité de chaque parent/patineur de vérifier les horaires de leur entraînement.

Les horaires et les jours d'entraînement peuvent varier chaque semaine en fonction des créneaux de glace attribués au Club par la patinoire Iischi Arena Brig.

7. Responsabilités et Accidents

Les adhérents sont pris en charge par le club lors des séances officielles sur la glace ou les séances officielles hors glace dans le cadre de la préparation physique. La responsabilité du club débute lorsque l'adhérent entre au début de la séance avec l'entraîneur et s'arrête lorsque la séance est terminée.

Les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'entraîneur pendant la période qui sépare deux séances d'entraînement sur la glace et/ou hors glace. Le Club ne pourra être tenu pour responsable en cas d'absence des parents.

Chaque adhérent patine à ses propres risques et le club décline toute responsabilité. Chaque coureur doit être assuré de manière adéquate. Tout accident se produisant sur la glace ou hors glace est de la responsabilité de l'adhérent ou de son représentant légal.

En cas d'accident, le club s'engage à prévenir les secours par l'intermédiaire des professeurs ou du personnel des installations sportives. Le club s'engage également à prévenir, dans les plus brefs délais, la famille du patineur grâce aux différentes coordonnées que celle-ci auront transmises au club.

8. Activités supplémentaires

8.1. Tests

La Fédération Suisse de Sports de Glace et l'Association Romand de Patinage prévoient une série de tests et de médailles pour évaluer le niveau technique et artistique des patineurs et leur permettre de se situer dans leur apprentissage et leur progression. Ces tests de difficulté croissante se déclinent en des tests SIS pendant des sessions spéciaux ou dans le cas des tests ARP les tests peuvent être passés en compétition.

Les conditions requises et le règlement spécifique pour chaque test se trouvent sur le site de l'Association Romande de Patinage (www.parinageromand.ch) et l'Association Suisse Ice Skating (www.swissiceskating.ch)

A l'occasion de la réussite d'un test ARP c'est la responsabilité d'ISC-Brig de laisser valider le Test. Les tests ARP réussis sont notés sur sa licence ARP du patineur. Les diplômes et médailles sont distribués 1x par an après la réunion ARP.

8.2 Stages

Le club organise, dans la mesure des heures de glace qui lui est allouées, des stages payants durant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, février, Pâques et vacances d'été. Ces stages s'adressent principalement aux groupes compétition.

8.3. Compétitions

Le club participe à des compétitions de niveau régional et national. La sélection des patineurs qui participent aux compétitions est faite par le professeur en accord avec le Comité. Les patineurs proposent leur musique à l'entraîneur qui donne son avis. La confection d'une tenue de compétition qui est en rapport avec la musique est de leur ressort.

Un planning prévisionnel des compétitions est établi chaque début de saison et approuvé par les parents.

Aucun remboursement des droits d'inscription n'est possible une fois l'inscription faite.

Les droits d'inscription ne sont pas pris en charge par le club.

Dans le cas où l'enfant ne participerait pas à une compétition à laquelle il s'était inscrit en début de saison, ses parents devront impérativement informer le Comité de son désistement. Si le délai d'inscription est déjà passé, aucun remboursement est possible.

9. L'Éthique club et adhérents

Le club se réfère au règlement éthique de Suisse Ice Skating (www.spiritofsport.ch) et aux neuf principes de la Charte d'éthique du sport et nous gardons toujours une oreille ouverte pour autrui.

1. *Traiter toutes les personnes de manière égale.*
 - Dans le club personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe et son apparence, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques.
2. *Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.*
 - Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
 - Nous nous engageons dans la prévention de conflits et, si nécessaire, dans la médiation et la recherche de solutions équitables.
 - Dans le club personne ne fait de remarques désobligeantes sur l'apparence, les forces et les faiblesses, ainsi que sur les performances des autres ainsi comme membres, entraîneurs, ou moniteurs, etc.
 - Nous traitons tous les membres et les entraîneurs sur un pied d'égalité et nous encourageons le respect et la reconnaissance mutuelle.
3. *Renforcer le partage des responsabilités.*
 - Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent, plan entraînement, objectif etc.
4. *Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.*
 - Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.
 - Le club veut promouvoir un développement sain et respectueux de nos enfants plutôt que des exigences excessives. Les séances d'entraînement pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs.
5. *Éduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.*
 - Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.
 - Nous impliquons activement les familles de nos membres dans la vie du club et dans les structures respectives. Les parents doivent se comporter avec retenue. En particulier, la diffusion de fausses informations et de rumeurs crée un climat d'insécurité et de méfiance, tout en rendant plus difficile le travail du comité.
 - Nous n'utilisons que ce qui nous appartient ou demandons à la personne avant de le prendre.
 - Nous prenons soin de notre centre d'entraînement et des locaux d'ISC-Brig.
6. *S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.*
 - Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.
7. *S'opposer au dopage et à la drogue.*
 - Informer sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.
 - Le dopage et les substances addictives sont strictement interdits et mènent à l'expulsion du club.
- 8./9. *Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport /S'opposer à toute forme de corruption.*

Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool. Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions. Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.